

# VOTRE SANTÉ EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Une brochure en français pour vous aider à mieux comprendre le système de santé et les services disponibles en Colombie-Britannique.

## Le système de santé

**Le système de soins de santé de la Colombie-Britannique inclut :**

» **1 autorité provinciale** des services de santé « Provincial Health Services Authority » (PHSA) qui coordonne et propose des programmes et des services spécialisés (services hospitaliers, puériculture, soins cardiaques, unité de lutte contre le cancer, travail sur l'autisme, etc.). Cette même autorité est chargée des services dédiés aux francophones de la province, à travers les Services Francophones de PHSA

» **5 régies de santé publique** qui gouvernent, planifient et coordonnent les services au niveau provincial. Elles sont organisées géographiquement ([Vancouver Coastal Health](#) pour le Grand Vancouver, [Fraser Health](#), [Interior Health](#), [Northern Health](#) et [Vancouver Island Health](#)).

» **16 zones de prestation** de services de santé dans lesquelles les patients ont accès à une large gamme de services de santé hospitaliers et communautaires coordonnés.

Contrairement aux programmes fédéraux qui doivent servir la population canadienne dans les deux langues officielles, la Colombie-Britannique n'est pas tenue d'offrir ses services en français. Cependant, des services existent en français.



**Pour en savoir plus sur le système de santé en C.-B.,** rendez-vous sur la vidéo en scannant le QR code suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=b2G2azRI9sc>

## Les numéros utiles

Ces numéros peuvent vous aider en attendant d'avoir un médecin de famille ou si ce dernier n'est pas disponible. Les Services Francophones de PHSA sont là pour vous aider à naviguer dans le système de santé. Vous pouvez les contacter par téléphone au **(604) 312-9885** ou par courriel à l'adresse: [français@phsa.ca](mailto:français@phsa.ca).

**811 Soins de santé non urgents:** une ligne téléphonique gratuite accessible à l'ensemble des résidents de la C.-B. pour recevoir des renseignements sur les services de santé offerts en C.-B., et parler au/à :

- Personnel infirmier (24/24, 7/7)
- Un diététicien ou un physiologiste qualifié (9h-17h lundi-vendredi)
- Un pharmacien (9h-17h 7/7)

Appelez le 811 ou visitez [www.healthlinkbc.ca](http://www.healthlinkbc.ca).

**911 Soins de santé urgents:** ce service est disponible en français en disant « French » afin d'obtenir un interprète. Il est possible de commander une ambulance en cas d'urgence. Il est important de noter que le trajet n'est gratuit qu'en cas de transfert entre 2 hôpitaux et qu'il est toujours possible de régler les frais d'ambulance ultérieurement.

**211 Numéro de téléphone** qui fournit des informations gratuites, confidentielles et multilingues et qui peut vous rediriger vers une gamme complète de services communautaires, sociaux et gouvernementaux. Accessible 24 heures/24, 7 jours/7.

## Les services d'interprètes

Des services d'interprètes gratuits peuvent être offerts lors de vos visites médicales dans les hôpitaux de la province. Contactez PLS (Provincial Language Service) ou demandez à votre professionnel de santé.



## Le médecin de famille

Trouver un médecin de famille francophone grâce à notre banque de professionnels de la santé francophones: <https://resosante.ca/trouver-un-professionnel/>

Les médecins de famille représentent le point d'entrée du système de santé pour vous et votre famille. Il est conseillé d'entreprendre rapidement vos démarches pour trouver un médecin de famille car la demande est plus importante que l'offre. Il se peut que vous soyez placé sur liste d'attente pendant plusieurs mois avant d'avoir un médecin de famille attiré.

Le programme «Patient Attachment Initiative» du «Vancouver Division of Family Practice» peut vous aider à trouver un médecin de famille acceptant de nouveaux patients. Contactez ce service au 604-569-2010.



### 10 MINUTES

En Colombie-Britannique, un rendez-vous médical est généralement limité à 10 minutes maximum.



### SOYEZ PROACTIF

C'est votre rendez-vous et vous devez y jouer un rôle actif en faisant équipe avec le professionnel de santé.



### 1 QUESTION

L'équation à retenir :  
1 rendez-vous  
= 1 question de santé.

## Consultations en ligne

Depuis la pandémie de Covid-19, de nombreux professionnels proposent des consultations en ligne. Certaines cliniques sont même 100% virtuelles. Rendez-vous sur <https://resosante.ca/ma-sante-a-distance/> pour plus d'informations.

## Consultations d'un infirmier praticien

Il est également possible de consulter un infirmier praticien («nurse practitioner») comme alternative au médecin de famille. Trouver un infirmier praticien en Colombie-Britannique : <https://registry.bccnp.ca/ElasticSearch/Search>.

## Cliniques sans rendez-vous

Les cliniques sans rendez-vous («walk-in clinics») offrent des services et des soins à des patients qui n'ont pas de médecin de famille ou qui ne peuvent pas obtenir de rendez-vous en temps opportun avec leur médecin de famille. Liste des cliniques sans rendez-vous dans votre région: appelez le 811, ou <https://medimap.ca/>.

Une autre option est de consulter un pharmacien («pharmacist»): <https://www.bcpharmacists.org/>.

## Centres de santé

Il existe dans certaines communautés des centres de santé (« Health Center ») où vous pouvez recevoir les soins médicaux de base.

## Consulter un spécialiste

Pour une première consultation avec un médecin spécialiste, vous devez d'abord consulter un médecin de famille pour obtenir une lettre de référence.

## Dentiste

Les soins dentaires ne sont pas couverts par le Medical Services Plan. La visite chez le dentiste ne nécessite aucune référence d'un médecin de famille.

## Optométriste

L'optométriste («optometrist») est le professionnel de la santé de première ligne lorsqu'il s'agit de la santé des yeux et de la vision. La visite ne nécessite aucune référence d'un médecin de famille et n'est pas couverte par le MSP mais par les assurances complémentaires privées.

## Ophthalmologiste

L'ophthalmologiste («ophthalmologist») est un médecin spécialiste agréé de la vue et des soins oculaires. La visite est couverte par le MSP et requiert une lettre de recommandation d'un médecin de famille ou d'un optométriste.

## Opticien

L'opticien («optician») n'évalue pas, ne diagnostique pas ou ne traite pas de problèmes de la vue. Il est capable de recommander et d'ajuster les montures du client, de le conseiller dans son choix en fonction de ses besoins.



### PRÉPAREZ-VOUS

pour votre rendez-vous



### 24 HEURES

Si vous devez annuler un rendez-vous, avisez votre professionnel de la santé minimum 24 heures à l'avance.



### OSEZ PARLER

de vos préoccupations

Retrouvez toutes les informations sur la santé en Colombie-Britannique dans le guide complet: [resosante.ca/comment-ca-marche/](https://resosante.ca/comment-ca-marche/)